

Demande d'adhésion à un régime de participation différée aux bénéfices collectif

Retourner aux Services de retraite collectifs, Canada Vie

Dans cette demande, les termes « vous », « votre » et « vos » se rapportent à la personne qui demande à devenir un participant au titre du régime de participation différée aux bénéfices collectif (le régime) et « nous », « notre » et « nos » se rapportent au fiduciaire du régime et au mandataire.

SECTION 1 – EMPLOYEUR / RÉPONDANT DU RÉGIME

Nom de l'employeur / du répondant du régime Clinique Veterinaire VETA	Numéro de police/régime 76918
---	---

SECTION 2 – IMPORTANT

La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée est le fiduciaire du régime (le fiduciaire du régime) et a nommé La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie à titre de mandataire (le mandataire). Les services administratifs relatifs au régime sont fournis par le mandataire. Vous pouvez communiquer avec le mandataire au 1 800 724-3402 ou en consultant canadavie.com. Le fiduciaire du régime a présenté une proposition pour un contrat collectif de rentes auprès de la Canada Vie au nom des participants. Les valeurs mobilières sont sujettes à des fluctuations de valeur marchande et ne sont pas couvertes par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), la Régie d'assurance-dépôts du Québec ou tout autre régime public d'assurance-dépôts, ni par Assuris, pas plus qu'elles ne sont garanties par la Canada Vie.

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR VOUS

Les personnes suivantes **ne peuvent pas** adhérer au régime : 1) une personne liée à l'employeur; 2) une personne qui est un actionnaire déterminé de l'employeur, ou liée à cet actionnaire, ou liée à une société liée avec l'employeur; 3) lorsque l'employeur est une société de personnes, une personne liée à un membre de cette société; ou 4) lorsque l'employeur est une fiducie, une personne qui est un bénéficiaire de la fiducie, ou qui est liée à celui-ci. Un actionnaire déterminé est un individu qui détient 10 pour cent ou plus des actions émises d'une catégorie donnée du capital-actions de l'employeur ou de toute société liée à l'employeur, comme il a été défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). **Si vous faites partie de l'une de ces catégories, vous ne pouvez pas adhérer au régime.**

Nom de famille	Initiale du second prénom	Prénom	Division/sous-groupe	Numéro d'identification / d'employé
Alvares Lunardelli		Paula	veterinaire	
Numéro d'assurance sociale (NAS) 319 - 961 - 820	Date de naissance 01/08/1989 jj mm aaaa	Langue <input type="checkbox"/> Français <input checked="" type="checkbox"/> Anglais	Adresse électronique palunardelli@hotmail.com	

Adresse (numéro municipal et nom de la rue, numéro d'appartement)

Ville Saint-Zotique	Province QC	Code postal J0P1Z0
-------------------------------	-----------------------	------------------------------

Si l'adresse ci-dessus est une case postale, la poste restante ou une route rurale, veuillez également inscrire l'adresse municipale ci-dessous.

Adresse (numéro municipal et nom de la rue, numéro d'appartement)	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone - - poste	Autre numéro de téléphone - - jj mm aaaa	Date d'embauche jj mm aaaa	Date d'adhésion au régime jj mm aaaa

SECTION 4 – VOTRE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE (ne s'applique pas aux actifs investis dans des actions si vous résidez au Québec.)

Lorsque la loi le permet, vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaires. Lorsqu'aucun bénéficiaire n'a été désigné ou qu'un bénéficiaire ne peut pas être désigné, les prestations reviendront à votre succession. Des directives peuvent être fournies par testament pour que les prestations payables aux termes du régime soient versées à une ou des personnes en particulier.

Toutes les désignations sont révocables sauf au Québec (voir l'encadré « Important : Résidents du Québec »). Si vous souhaitez désigner un bénéficiaire irrévocabile, remplissez le formulaire *Désignation de bénéficiaire irrévocabile*.

Premier(s) bénéficiaire(s) à votre décès

Nom de famille	Prénom	Date de naissance aaaa mm jj	Lien du bénéficiaire avec vous				% des prestations
			Marié(e)	Conjoint uni civilement au Québec	Conjoint de fait	Autre (enfant, ami, etc.)	
Lunardelli Roy	Alice	2019/09/02	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enfant	100
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
							Total 100 %

Important : Résidents du Québec

- Si vous désignez votre conjoint marié ou uni civilement à titre de premier bénéficiaire ou de bénéficiaire subsidiaire, cette désignation sera irrévocabile (ce qui signifie que vous ne pourrez pas modifier la désignation de bénéficiaire ni effectuer certaines opérations comme des retraits [lorsque cela est permis] sans le consentement de cette personne), à moins que vous ne cochez la case ci-dessous :

Je désigne mon conjoint marié ou uni civilement à titre de bénéficiaire révocable
- La prestation de décès sera versée au ou aux tuteurs d'un bénéficiaire mineur (habituellement les parents) ou au tuteur ou curateur d'un bénéficiaire n'ayant pas de capacité juridique, à moins qu'une fiducie formelle ait été établie au bénéfice du bénéficiaire, par testament ou par contrat distinct (dans ce cas, désignez la fiducie à titre de bénéficiaire dans la présente section).

La ou les personnes nommées ci-dessus sont désignées comme bénéficiaires pour recevoir la valeur applicable de votre compte au titre de la police ou du régime, selon la loi applicable. Sauf dispositions contraires dans la loi, si l'un de vos premiers bénéficiaires décède avant vous, sa part sera versée aux premiers bénéficiaires survivants, en parts égales ou, s'il n'y a aucun premier bénéficiaire survivant, à votre ou vos bénéficiaires subsidiaires nommés ci-dessous. En l'absence d'un bénéficiaire subsidiaire, la prestation reviendra à votre succession.

Canada Vie et le symbole social et Ma Canada Vie au travail sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Demande d'adhésion à un régime de participation différée aux bénéfices collectif (suite)

SECTION 4 – VOTRE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE (ne s'applique pas aux actifs investis dans des actions si vous résidez au Québec) (suite)

Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) à votre décès

Nom de famille	Prénom	Date de naissance jj mm aaaa	Lien du bénéficiaire avec vous	% des prestations
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total 100 %				

Fiduciaire (remplir si l'un de vos bénéficiaires est un mineur ou n'a autrement pas de capacité juridique et ne réside pas au Québec; ne pas remplir si une fiducie en bonne et due forme existe)

Nom de famille	Prénom	Fiduciaire pour (indiquez le nom du bénéficiaire)	Lien du fiduciaire avec vous
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Vous autorisez le ou les fiduciaires nommés ci-dessus 1) à recevoir les prestations payables pour le compte de tout bénéficiaire qui est mineur ou n'a pas la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valide, et 2) à leur seule discrétion, à utiliser les prestations pour l'entretien ou l'éducation du bénéficiaire et à exercer tout droit du bénéficiaire aux termes du régime. La fiducie prendra fin lorsque ce bénéficiaire aura atteint l'âge de la majorité et aura la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valide. Il est recommandé de consulter un conseiller juridique avant de nommer un fiduciaire. Tout versement fait au ou aux fiduciaires nous libérera de nos engagements jusqu'à concurrence du montant versé.

SECTION 5 – VOS CHOIX DE PLACEMENTS (si les placements qui vous sont offerts comprennent des actions détenues directement, le formulaire *Renseignements supplémentaires sur le participant* doit également être rempli)

Les cotisations peuvent être investies dans les options de placement offertes dans le cadre de la police de rente détenue par le fiduciaire du régime ou dans toute autre option offerte dans le cadre du régime. Sélectionnez un ou des placements si votre employeur ou le répondant du régime vous a donné le droit de sélectionner des placements pour les cotisations versées au régime. Si aucune sélection n'est faite, les cotisations seront investies dans le placement par défaut.

Nom et/ou code du placement	Pourcentage	Nom et/ou code du placement	Pourcentage
-	%	-	%
-	%	-	%
-	%	-	%
-	%	-	%

La répartition totale doit correspondre à 100 %.

SECTION 6 – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Protection de vos renseignements personnels

À la Canada Vie, nous sommes soucieux de protéger vos renseignements personnels et de respecter votre vie privée. Les renseignements personnels sont des informations qui, seules ou combinées à d'autres, permettent d'identifier une personne. Ils comprennent notamment votre nom et votre adresse ainsi que d'autres informations plus sensibles, comme des renseignements médicaux et financiers. Sont compris, le cas échéant, des renseignements sur d'autres personnes, comme votre époux, votre conjoint de fait et vos enfants.

Comment nous utilisons vos renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont utilisés pour vous offrir des produits et services afin d'améliorer nos activités d'exploitation. Ils sont notamment utilisés pour vérifier votre identité, tenir votre profil à jour et vous renseigner sur les caractéristiques des produits que vous avez auprès de nous. De plus, l'utilisation de vos renseignements personnels nous permet de vous offrir des conseils, d'évaluer votre admissibilité à certains produits, de tarifer nos produits, d'obtenir de la rétroaction sur notre service à la clientèle et de traiter les demandes de règlement ainsi que d'autres transactions financières. Cette utilisation nous permet aussi de vous protéger, tout comme nous, contre des risques, comme la cybercriminalité et la fraude, et de respecter nos obligations légales. Si vous avez fourni votre numéro d'assurance sociale (NAS), nous l'utiliserons à des fins de déclaration fiscale. Votre NAS sert également à lier vos produits et à séparer vos renseignements de ceux d'autres clients ayant des noms semblables.

Avec qui communiquerons-nous les renseignements personnels

Nous transmettons vos renseignements personnels à d'autres personnes et organisations qui nous aident à administrer vos produits et à vous offrir des services. Cela comprend notamment votre conseiller ou les personnes qui travaillent avec lui, nos filiales canadiennes, d'autres organisations qui nous offrent des services, comme d'autres institutions financières, des fournisseurs de services technologiques et des agences d'évaluation du crédit. Dans le cadre de nos activités quotidiennes, vos renseignements personnels peuvent être communiqués à des ministères et organismes gouvernementaux. Ils peuvent également être communiqués à l'extérieur du Canada ou de votre province de résidence. Nous prenons au sérieux la protection de vos renseignements personnels et nous ne les vendrons jamais à qui que ce soit.

Vous êtes en contrôle de vos renseignements personnels

Nous respectons vos préférences en matière de protection des renseignements personnels et nous nous y conformons lorsque nous les utilisons. Tout au long de votre relation avec nous, vous pouvez choisir la façon dont vos renseignements personnels sont utilisés en mettant à jour vos préférences dans votre [compte en ligne](#) ou en présentant une demande par l'entremise de notre [centre de protection des renseignements personnels](#) à l'adresse canadavie.com/confidentialité. Vous pouvez notamment déterminer si vous souhaitez recevoir des sondages sur l'expérience client et si votre NAS peut être utilisé à d'autres fins que la déclaration fiscale. Vous pouvez aussi préciser si et comment vous voulez recevoir des informations et des offres de la Canada Vie, en fonction des renseignements personnels que nous recueillons auprès de vous tout au long de votre relation avec nous. Vous pouvez également exercer d'autres droits relatifs à la protection des renseignements personnels, tel qu'accéder ou corriger vos renseignements personnels, en présentant une demande à cet effet par l'entremise de notre centre de protection des renseignements personnels.

Si vous décidez de retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels dont nous avons besoin pour vous fournir des services et nous acquitter de nos obligations légales, nous pourrions ne plus être en mesure de continuer à vous fournir des produits et services.

Vous voulez en savoir plus? Rendez-vous à [canadavie.com/confidentialite](#).

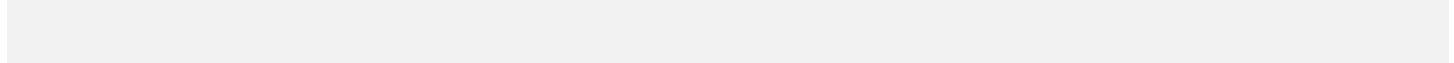
Demande d'adhésion à un régime de participation différée aux bénéfices collectif (suite)

SECTION 7 – SIGNATURE

Vous comprenez que vos renseignements personnels seront recueillis, utilisés et divulgués comme il est décrit ci-dessus.

Vous confirmez les renseignements fournis dans la présente demande et les mettrez à jour par la suite s'ils sont modifiés. Vous êtes au courant des raisons pour lesquelles les renseignements visés par vos consentements et autorisations sont nécessaires, ainsi que des avantages et des risques reliés au consentement ou au non-consentement. Vous reconnaisez que le fiduciaire du régime a présenté une proposition pour un contrat collectif de rentes et vous désignez le fiduciaire du régime à titre de mandataire exclusif et irrévocabile pour transmettre les renseignements, y compris les désignations de bénéficiaire aux termes du contrat collectif de rentes, ou pour prendre toute autre décision à l'égard de vos intérêts dans le contrat. Vous nous demandez de remettre une copie de cette désignation à la Canada Vie et de verser les cotisations à la Canada Vie afin qu'elles soient appliquées à votre compte au titre du contrat collectif de rentes. Nous nous réservons le droit de vérifier les directives avant de les présenter sur le marché applicable et avons le droit de rejeter tout ordre passé par vous et d'annuler toute opération résultant d'un tel ordre. Si vous cessez d'être admissible au régime et que vous ne faites aucun choix pendant la période indiquée, vous nommez le fiduciaire du régime pour agir à titre de mandataire dans l'exercice des options offertes aux termes du régime, et ce, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). En nous fournissant votre adresse courriel, vous acceptez de recevoir, par voie de communication électronique, des avis et toute autre information pertinente, y compris l'information publiée dans votre compte en ligne (macanadavieatravail.com). À cet effet, vous consentez à consulter le site Web régulièrement. Il vous incombe de nous informer de tout changement apporté à votre adresse courriel.

Cette demande peut être signée par voie électronique (p. ex. DocuSign ou Adobe Sign).


Paula A. Lunardelli

Signature du proposant

 Digitally signed by Paula A. Lunardelli
Date: 2024.12.13 22:45:01 -05'00'

Date

Demande d'adhésion à un régime de participation différée aux bénéfices collectif

Retourner aux Services de retraite collectifs, Canada Vie

Dans cette demande, les termes « vous », « votre » et « vos » se rapportent à la personne qui demande à devenir un participant au titre du régime de participation différée aux bénéfices collectif (le régime) et « nous », « notre » et « nos » se rapportent au fiduciaire du régime et au mandataire.

SECTION 1 – EMPLOYEUR / RÉPONDANT DU RÉGIME

Nom de l'employeur / du répondant du régime Clinique Veterinaire VETA	Numéro de police/régime 76918
---	---

SECTION 2 – IMPORTANT

La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors Ltée est le fiduciaire du régime (le fiduciaire du régime) et a nommé La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie à titre de mandataire (le mandataire). Les services administratifs relatifs au régime sont fournis par le mandataire. Vous pouvez communiquer avec le mandataire au 1 800 724-3402 ou en consultant canadavie.com. Le fiduciaire du régime a présenté une proposition pour un contrat collectif de rentes auprès de la Canada Vie au nom des participants. Les valeurs mobilières sont sujettes à des fluctuations de valeur marchande et ne sont pas couvertes par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), la Régie d'assurance-dépôts du Québec ou tout autre régime public d'assurance-dépôts, ni par Assuris, pas plus qu'elles ne sont garanties par la Canada Vie.

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR VOUS

Les personnes suivantes **ne peuvent pas** adhérer au régime : 1) une personne liée à l'employeur; 2) une personne qui est un actionnaire déterminé de l'employeur, ou liée à cet actionnaire, ou liée à une société liée avec l'employeur; 3) lorsque l'employeur est une société de personnes, une personne liée à un membre de cette société; ou 4) lorsque l'employeur est une fiducie, une personne qui est un bénéficiaire de la fiducie, ou qui est liée à celui-ci. Un actionnaire déterminé est un individu qui détient 10 pour cent ou plus des actions émises d'une catégorie donnée du capital-actions de l'employeur ou de toute société liée à l'employeur, comme il a été défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). **Si vous faites partie de l'une de ces catégories, vous ne pouvez pas adhérer au régime.**

Nom de famille	Initiale du second prénom	Prénom	Division/sous-groupe	Numéro d'identification / d'employé
Alvares Lunardelli		Paula	veterinaire	
Numéro d'assurance sociale (NAS) 319 - 961 - 820	Date de naissance 01/08/1989 jj mm aaaa	Langue <input type="checkbox"/> Français <input checked="" type="checkbox"/> Anglais	Adresse électronique palunardelli@hotmail.com	

Adresse (numéro municipal et nom de la rue, numéro d'appartement)

Ville Saint-Zotique	Province QC	Code postal J0P1Z0
-------------------------------	-----------------------	------------------------------

Si l'adresse ci-dessus est une case postale, la poste restante ou une route rurale, veuillez également inscrire l'adresse municipale ci-dessous.

Adresse (numéro municipal et nom de la rue, numéro d'appartement)	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone - - poste	Autre numéro de téléphone - - jj mm aaaa	Date d'embauche jj mm aaaa	Date d'adhésion au régime jj mm aaaa

SECTION 4 – VOTRE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE (ne s'applique pas aux actifs investis dans des actions si vous résidez au Québec.)

Lorsque la loi le permet, vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaires. Lorsqu'aucun bénéficiaire n'a été désigné ou qu'un bénéficiaire ne peut pas être désigné, les prestations reviendront à votre succession. Des directives peuvent être fournies par testament pour que les prestations payables aux termes du régime soient versées à une ou des personnes en particulier.

Toutes les désignations sont révocables sauf au Québec (voir l'encadré « Important : Résidents du Québec »). Si vous souhaitez désigner un bénéficiaire irrévocabile, remplissez le formulaire *Désignation de bénéficiaire irrévocabile*.

Premier(s) bénéficiaire(s) à votre décès

Nom de famille	Prénom	Date de naissance aaaa mm jj	Lien du bénéficiaire avec vous				% des prestations
			Marié(e)	Conjoint uni civilement au Québec	Conjoint de fait	Autre (enfant, ami, etc.)	
Lunardelli Roy	Alice	2019/09/02	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enfant	100
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
							Total 100 %

Important : Résidents du Québec

- Si vous désignez votre conjoint marié ou uni civilement à titre de premier bénéficiaire ou de bénéficiaire subsidiaire, cette désignation sera irrévocabile (ce qui signifie que vous ne pourrez pas modifier la désignation de bénéficiaire ni effectuer certaines opérations comme des retraits [lorsque cela est permis] sans le consentement de cette personne), à moins que vous ne cochez la case ci-dessous :

Je désigne mon conjoint marié ou uni civilement à titre de bénéficiaire révocable
- La prestation de décès sera versée au ou aux tuteurs d'un bénéficiaire mineur (habituellement les parents) ou au tuteur ou curateur d'un bénéficiaire n'ayant pas de capacité juridique, à moins qu'une fiducie formelle ait été établie au bénéfice du bénéficiaire, par testament ou par contrat distinct (dans ce cas, désignez la fiducie à titre de bénéficiaire dans la présente section).

La ou les personnes nommées ci-dessus sont désignées comme bénéficiaires pour recevoir la valeur applicable de votre compte au titre de la police ou du régime, selon la loi applicable. Sauf dispositions contraires dans la loi, si l'un de vos premiers bénéficiaires décède avant vous, sa part sera versée aux premiers bénéficiaires survivants, en parts égales ou, s'il n'y a aucun premier bénéficiaire survivant, à votre ou vos bénéficiaires subsidiaires nommés ci-dessous. En l'absence d'un bénéficiaire subsidiaire, la prestation reviendra à votre succession.

Canada Vie et le symbole social et Ma Canada Vie au travail sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Demande d'adhésion à un régime de participation différée aux bénéfices collectif (suite)

SECTION 4 – VOTRE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE (ne s'applique pas aux actifs investis dans des actions si vous résidez au Québec) (suite)

Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) à votre décès

Nom de famille	Prénom	Date de naissance jj mm aaaa	Lien du bénéficiaire avec vous	% des prestations
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total 100 %				

Fiduciaire (remplir si l'un de vos bénéficiaires est un mineur ou n'a autrement pas de capacité juridique et ne réside pas au Québec; ne pas remplir si une fiducie en bonne et due forme existe)

Nom de famille	Prénom	Fiduciaire pour (indiquez le nom du bénéficiaire)	Lien du fiduciaire avec vous
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Vous autorisez le ou les fiduciaires nommés ci-dessus 1) à recevoir les prestations payables pour le compte de tout bénéficiaire qui est mineur ou n'a pas la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valide, et 2) à leur seule discrétion, à utiliser les prestations pour l'entretien ou l'éducation du bénéficiaire et à exercer tout droit du bénéficiaire aux termes du régime. La fiducie prendra fin lorsque ce bénéficiaire aura atteint l'âge de la majorité et aura la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valide. Il est recommandé de consulter un conseiller juridique avant de nommer un fiduciaire. Tout versement fait au ou aux fiduciaires nous libérera de nos engagements jusqu'à concurrence du montant versé.

SECTION 5 – VOS CHOIX DE PLACEMENTS (si les placements qui vous sont offerts comprennent des actions détenues directement, le formulaire *Renseignements supplémentaires sur le participant* doit également être rempli)

Les cotisations peuvent être investies dans les options de placement offertes dans le cadre de la police de rente détenue par le fiduciaire du régime ou dans toute autre option offerte dans le cadre du régime. Sélectionnez un ou des placements si votre employeur ou le répondant du régime vous a donné le droit de sélectionner des placements pour les cotisations versées au régime. Si aucune sélection n'est faite, les cotisations seront investies dans le placement par défaut.

Nom et/ou code du placement	Pourcentage	Nom et/ou code du placement	Pourcentage
-	%	-	%
-	%	-	%
-	%	-	%
-	%	-	%

La répartition totale doit correspondre à 100 %.

SECTION 6 – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Protection de vos renseignements personnels

À la Canada Vie, nous sommes soucieux de protéger vos renseignements personnels et de respecter votre vie privée. Les renseignements personnels sont des informations qui, seules ou combinées à d'autres, permettent d'identifier une personne. Ils comprennent notamment votre nom et votre adresse ainsi que d'autres informations plus sensibles, comme des renseignements médicaux et financiers. Sont compris, le cas échéant, des renseignements sur d'autres personnes, comme votre époux, votre conjoint de fait et vos enfants.

Comment nous utilisons vos renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont utilisés pour vous offrir des produits et services afin d'améliorer nos activités d'exploitation. Ils sont notamment utilisés pour vérifier votre identité, tenir votre profil à jour et vous renseigner sur les caractéristiques des produits que vous avez auprès de nous. De plus, l'utilisation de vos renseignements personnels nous permet de vous offrir des conseils, d'évaluer votre admissibilité à certains produits, de tarifer nos produits, d'obtenir de la rétroaction sur notre service à la clientèle et de traiter les demandes de règlement ainsi que d'autres transactions financières. Cette utilisation nous permet aussi de vous protéger, tout comme nous, contre des risques, comme la cybercriminalité et la fraude, et de respecter nos obligations légales. Si vous avez fourni votre numéro d'assurance sociale (NAS), nous l'utiliserons à des fins de déclaration fiscale. Votre NAS sert également à lier vos produits et à séparer vos renseignements de ceux d'autres clients ayant des noms semblables.

Avec qui communiquerons-nous les renseignements personnels

Nous transmettons vos renseignements personnels à d'autres personnes et organisations qui nous aident à administrer vos produits et à vous offrir des services. Cela comprend notamment votre conseiller ou les personnes qui travaillent avec lui, nos filiales canadiennes, d'autres organisations qui nous offrent des services, comme d'autres institutions financières, des fournisseurs de services technologiques et des agences d'évaluation du crédit. Dans le cadre de nos activités quotidiennes, vos renseignements personnels peuvent être communiqués à des ministères et organismes gouvernementaux. Ils peuvent également être communiqués à l'extérieur du Canada ou de votre province de résidence. Nous prenons au sérieux la protection de vos renseignements personnels et nous ne les vendrons jamais à qui que ce soit.

Vous êtes en contrôle de vos renseignements personnels

Nous respectons vos préférences en matière de protection des renseignements personnels et nous nous y conformons lorsque nous les utilisons. Tout au long de votre relation avec nous, vous pouvez choisir la façon dont vos renseignements personnels sont utilisés en mettant à jour vos préférences dans votre [compte en ligne](#) ou en présentant une demande par l'entremise de notre [centre de protection des renseignements personnels](#) à l'adresse canadavie.com/confidentialité. Vous pouvez notamment déterminer si vous souhaitez recevoir des sondages sur l'expérience client et si votre NAS peut être utilisé à d'autres fins que la déclaration fiscale. Vous pouvez aussi préciser si et comment vous voulez recevoir des informations et des offres de la Canada Vie, en fonction des renseignements personnels que nous recueillons auprès de vous tout au long de votre relation avec nous. Vous pouvez également exercer d'autres droits relatifs à la protection des renseignements personnels, tel qu'accéder ou corriger vos renseignements personnels, en présentant une demande à cet effet par l'entremise de notre centre de protection des renseignements personnels.

Si vous décidez de retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels dont nous avons besoin pour vous fournir des services et nous acquitter de nos obligations légales, nous pourrions ne plus être en mesure de continuer à vous fournir des produits et services.

Vous voulez en savoir plus? Rendez-vous à [canadavie.com/confidentialite](#).

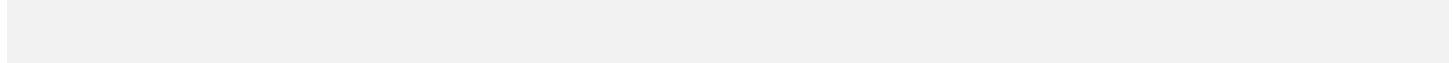
Demande d'adhésion à un régime de participation différée aux bénéfices collectif (suite)

SECTION 7 – SIGNATURE

Vous comprenez que vos renseignements personnels seront recueillis, utilisés et divulgués comme il est décrit ci-dessus.

Vous confirmez les renseignements fournis dans la présente demande et les mettrez à jour par la suite s'ils sont modifiés. Vous êtes au courant des raisons pour lesquelles les renseignements visés par vos consentements et autorisations sont nécessaires, ainsi que des avantages et des risques reliés au consentement ou au non-consentement. Vous reconnaisez que le fiduciaire du régime a présenté une proposition pour un contrat collectif de rentes et vous désignez le fiduciaire du régime à titre de mandataire exclusif et irrévocabile pour transmettre les renseignements, y compris les désignations de bénéficiaire aux termes du contrat collectif de rentes, ou pour prendre toute autre décision à l'égard de vos intérêts dans le contrat. Vous nous demandez de remettre une copie de cette désignation à la Canada Vie et de verser les cotisations à la Canada Vie afin qu'elles soient appliquées à votre compte au titre du contrat collectif de rentes. Nous nous réservons le droit de vérifier les directives avant de les présenter sur le marché applicable et avons le droit de rejeter tout ordre passé par vous et d'annuler toute opération résultant d'un tel ordre. Si vous cessez d'être admissible au régime et que vous ne faites aucun choix pendant la période indiquée, vous nommez le fiduciaire du régime pour agir à titre de mandataire dans l'exercice des options offertes aux termes du régime, et ce, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). En nous fournissant votre adresse courriel, vous acceptez de recevoir, par voie de communication électronique, des avis et toute autre information pertinente, y compris l'information publiée dans votre compte en ligne (macanadavieatravail.com). À cet effet, vous consentez à consulter le site Web régulièrement. Il vous incombe de nous informer de tout changement apporté à votre adresse courriel.

Cette demande peut être signée par voie électronique (p. ex. DocuSign ou Adobe Sign).


Paula A. Lunardelli

Signature du proposant

 Digitally signed by Paula A. Lunardelli
Date: 2024.12.13 22:45:01 -05'00'

Date